



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de résolution n° 2022-09-230 adopté en vertu du règlement n° 1489 intitulé « *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.) de la Ville de Westmount* », portant sur l'immeuble sis au 4216, boulevard Dorchester, sur le lot 4 142 956 du cadastre du Québec (ci-après « **l'Immeuble** »).

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 19 septembre 2022, a adopté par résolution le premier projet de résolution n° 2022-09-230 visant à permettre, pour l'Immeuble, une dérogation au règlement n° 1303 intitulé « *Règlement concernant le zonage* ».
2. Que l'objet du premier projet de résolution consiste à permettre :
 - a) nonobstant la dimension imposée de 35'-0" pour la hauteur maximale d'un bâtiment apparaissant dans la grille des spécifications physico-spatiales pour la zone R6-35-01 du plan de zonage, un bâtiment d'environ 59'-0" de hauteur ;
 - b) nonobstant la hauteur maximale de trois (3) étages autorisée pour un bâtiment apparaissant dans la grille des spécifications physico-spatiales pour la zone R6-35-01 du plan de zonage, un bâtiment de cinq (5) étages de hauteur ;
 - c) nonobstant le ratio de superficie de plancher maximal de 2 autorisé dans la grille des spécifications physico-spatiales pour la zone R6-35-01 du plan de zonage, un ratio de superficie de plancher de 2,31 ;
 - d) nonobstant le rapport d'implantation maximal de 65 % autorisé dans la grille des spécifications physico-spatiales pour la zone R6-35-01 du plan de zonage, un rapport d'implantation de 66 % ;

PUBLIC NOTICE
PUBLIC CONSULTATION MEETING

To all persons interested by the first draft of resolution No. 2022-09-230 adopted under By-law No. 1489 entitled “*By-law concerning specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable (S.C.A.O.P.I.) of the City of Westmount*”, regarding the building at 4216 Dorchester Boulevard, on lot 4 142 956 of the Québec cadaster (hereinafter the “**Immovable**”).

PUBLIC NOTICE is hereby given of the following:

1. That at its regular sitting held on Monday, September 19, 2022, Council adopted by resolution the first draft of resolution No. 2022-09-230 in order to permit, for the Immovable, a variance to By-law No. 1303 entitled “*Zoning By-law*”.
2. That the purpose of the first draft resolution consists in permitting:
 - a) notwithstanding the imposed dimension of 35'-0" for the maximum height of a building appearing in the physical and spatial specifications grid for Zone R6-35-01 of the zoning plan, a building of approximately 59'-0" in height;
 - b) notwithstanding the maximum height of three (3) storeys authorized for a building appearing in the physical and spatial specifications grid for Zone R6-35-01 of the zoning plan, a building of five (5) storeys in height;
 - c) notwithstanding the maximum floor area ratio of 2 allowed in the physical and spatial specifications grid for Zone R6-35-01 of the zoning plan, a floor area ratio of 2.31;
 - d) notwithstanding the maximum site ratio of 65% permitted in the physical and spatial specifications grid for Zone R6-35-01 of the zoning plan, a site ratio of 66%;



- e) nonobstant l'interdiction d'empietement dans l'espace entre une rue et l'alignement de construction énoncée à la sous-section 5.2.3, un stationnement sous-terrain dans l'espace de 12'-0" entre la rue et l'alignement de construction ;
 - f) nonobstant l'exigence d'une longueur de 22'-0" pour l'aire de manœuvre entre ou devant les espaces de stationnement requise à l'article 5.5.3.2, une aire de manœuvre de 19'-3 1/2" à 21'-7 1/4" pour les espaces de stationnement numérotés 1 à 5.
3. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 24 octobre 2022 à 19 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Westmount située au 4333, rue Sherbrooke Ouest. L'assemblée sera diffusée en direct sur le site Web de la Ville.

Le lien vers l'assemblée sera accessible à l'adresse suivante :

<https://us06web.zoom.us/j/82531358920>

Au cours de cette assemblée, la mairesse, ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution et entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

4. Le premier projet de résolution n° 2022-09-230 comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et concerne la zone R6-35-01 dans laquelle l'Immeuble se situe. L'illustration de cette zone peut être consultée à l'hôtel de ville, de même que sur le site Web de la Ville à l'adresse suivante :

<https://westmount.org/plan-de-zonage/>

5. Toute personne intéressée peut consulter le premier projet de résolution et en obtenir copie au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture.

FAIT à Westmount, Québec, ce 4 octobre 2022.

GIVEN at Westmount, Quebec, this October 4, 2022.


Denis Ferland
Greffier de la Ville / City Clerk